



OTWARTY DIALOG

TORTURE AU KAZAKHSTAN



**Au Kazakhstan, la torture des détenus
et des personnes suspectés d'avoir commis un délit
est un événement normal et universel**

Contenu

1. Introduction.....	p. 3
2. Policiers kazakhs torturent systématiquement les détenus.....	p. 5
2.1. Affaire des policiers de l'Office de l'Intérieur de Tel'man aūdany dans l'oblys de Karaganda.....	p. 5
2.2. Affaire des policiers de Bostandyk aūdany à Almaty.....	p. 5
2.3. Affaire des policiers de l'Office de l'Intérieur de Gloubokoïé aūdany dans l'oblys de Kazakhstan-oriental.....	p. 6
2.4. Tortures dans le département central de la police de l'Office de l'Intérieur à Kostanaï, dans l'oblys de Kostanaï.....	p. 6
2.5. Affaire des policiers de l'Office de l'Intérieur de Karasu aūdany dans l'oblys de Kostanaï.....	p. 7
2.6. Emploi des tortures envers les employés de l'industrie pétrolière participant dans les grèves à Zhanaozen.....	p. 7
3. Prisonniers protestent contre les tortures et le traitement inhumain dans les lieux de privation de liberté.....	p. 9
3.1. Protestations de masse des prisonniers de la colonie pénitentiaire RU 170/2 dans l'oblys de Kazakhstan-ouest.....	p. 9
3.2. Traitement inhumain des prisonniers dans les prisons de l'oblys de Karaganda.....	p. 9
3.3. Tortures dans la colonie pénitentiaire UK 161/4 dans l'oblys de Kostanaï ont résulté par la mort du prisonnier	p. 10
3.4. Prisonniers protestent individuellement contre les tortures et le traitement inhumain dans les prisons.....	p. 11
3.5. Refus d'aide médicale nécessaire aux condamnés peut être jugé la torture.....	p. 11
4. Organisations non-gouvernementales (ONG) internationales et kazakhes sont inquiétées par l'échelle des tortures appliquées au Kazakhstan.....	p. 15
5. Conclusions et recommandations.....	p. 17

1. INTRODUCTION

Le Kazakhstan est le membre de la « Convention de l'ONU contre les tortures » et du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Les accords relatifs obligent les autorités étatiques à appliquer nombre d'obligations dans le domaine de la législation, de l'administration, judiciaire et d'autres dont le but est de prévenir l'emploi des tortures dans le pays. Malgré cela, de nombreux faits prouvent que l'emploi des tortures au Kazakhstan reste un événement largement répandu. Les autorités seulement font semblant lutter contre ce procédé. Les actions réelles menées officiellement par Astana ne résolvent aucunement le problème de l'application systématique des tortures par la police et par le personnel des établissements pénitentiaires.

Au Kazakhstan, les détenus sont torturés – au cours de l'écoute, pour les faire avouer la faute - de même que les prisonniers des établissements pénaux et des colonies pénitentiaires. Il faut néanmoins se rendre compte que le problème de l'application des tortures a atteint une telle échelle que même les autorités du pays ont du mal à faire paraître ne pas s'en apercevoir. Dernièrement, le parquet kazakh informe sur les procès pénaux qui ont été ouverts contre les fonctionnaires des organes de poursuite et des établissements pénaux. La raison de l'ouverture des procès est le fait du mauvais traitement des détenus, des suspects et des prisonniers.

Les années dernières, au Kazakhstan, le nombre des plaintes pour l'emploi des tortures et le nombre des procès ouverts pour cette raison augmente. Seulement selon les données officielles, en 2009, au Kazakhstan, 14 plaintes pour l'emploi des tortures ont été enregistrées ; en 2010 - 36 plaintes, en 2011 – 52 plaintes, en 2012 – 602 plaintes, et en 2013 – 304 plaintes. En 2009, 3 procès pénaux ont été ouverts suite à l'application des tortures au Kazakhstan, en 2010 – 10 procès, en 2011 – 15 procès, 2012 – 18 procès, et au cours de 5 premiers mois de l'an 2013 – 19 procès^[1]. Au cours de six mois de l'an 2013, la Coalition des organisations non gouvernementales du Kazakhstan contre les tortures ont reçu 201 plaintes pour l'emploi des tortures et d'autres formes du traitement inhumain. Il résulte des données statistiques officielles que **le nombre des procès pénaux ouverts contre les fonctionnaires des organes de poursuite à cause de l'accusation pour avoir employé des tortures est extrêmement petite en comparaison au nombre des plaintes portant sur l'emploi des tortures**. Il faut ajouter que souvent, dans les procès contre les fonctionnaires des organes de poursuite et des établissements pénitentiaires, l'accusation de l'article 308 du Code pénal de la République du Kazakhstan (« Abus de pouvoir et des droits de service ») est utilisée, au lieu de l'article 141-1 (« Tortures »).

L'échelle de l'emploi des tortures au Kazakhstan est aussi confirmée par des cas nombreux (aussi bien des groupes que des individus) des automutilations faites par les prisonniers des établissements pénaux. Ces actes ont le caractère collectif et individuel aussi. En 2012, le nombre des cas des automutilations des prisonniers en guise de protestation contre les conditions pénitentiaires sévères et contre les tortures ^[2]. De nombreux cas des morts des prisonniers qui n'ont pas réussi à survivre les tortures inhumaines, sont connus. Malgré les plaintes déposées par les témoins oculaires et les observateurs internationaux sur les cas choquants des coups et blessures parmi les prisonniers, **les organisations défendant les lois de l'homme ne peuvent pas céder sur les terrains des colonies pénitentiaires, et les autorités ne réagissent pas de façon appropriée aux informations sur l'application des tortures**. En vue du fait que **le système pénitentiaire kazakh est fermé**, il est en fait impossible de traiter et d'expliquer les plaintes des prisonniers portant sur le traitement inhumain.

Le présent rapport énumère les cas de l'emploi des tortures que a société a pu connaître. Ce qui résulte des exemples des procès de ce type, ouverts contre les fonctionnaires des organes de poursuite et des établissements pénaux, ce que la période maximale de la peine prononcée pour l'emploi des tortures, est de 7 ans. **Aussi des cas des peines suspendus sont connus**, et cependant,

Moukhtar Dzhakishev, Vadim Kouramshin, Vladimir Kozlov, Roza Touletaïeva, condamnés pour des raisons politiques, ont obtenu des peines de 14 ans, de 12 ans, de 7 ans et demi et de 5 ans de privation de liberté réciproquement. **En comparant les peines des policiers et des fonctionnaires des établissements pénitentiaires employant les tortures, il faut dire qu'elles sont relativement petites, surtout en comparaison avec les peines des prisonniers condamnés pour des raisons politiques.**

L'emploi des tortures est inadmissible dans l'état qui est partie des traités internationaux nombreux du domaine des droits de l'homme et qui déclare estimer les valeurs démocratiques. Hélas, malgré cela, il faut avouer que l'emploi des tortures au Kazakhstan reste un événement largement répandu. Ceci est lié, entre autres, aux manques dans la législation dans le domaine de la prévention des tortures et à la corruption dans les organes du pouvoir. Les organes compétents laissent souvent tomber les plaintes portant sur les tortures et n'ouvrent pas de procédures nécessaires. Seulement la résolution de ce problème et d'autres permettra de parler de l'efficacité de la lutte contre les tortures.

Sources :

1. Portail informatif Tengrinews.kz // Au Kazakhstan, il y a de plus en plus de plaintes pour l'emploi des tortures. - http://tengrinews.kz/kazakhstan_news/v-kazahstane-stali-chasche-jalovatsya-na-pyitki-236538/
2. U.S. Department of State [Département d'État des États-Unis] // 2012 Human Rights Reports [Rapport sur les droits de l'homme] : Kazakhstan. <http://www.state.gov/j/drl/rls/hrrpt/2012/sca/204402.htm>

2. POLICIERS KAZAKHS TORTURENT SYSTEMATIQUEMENT LES DETENUS

2.1 Affaire des policiers de l'Office de l'Intérieur de Tel'man aūdany dans l'oblys de Karaganda.

Le 29.10.2012, dans le hameau de Doubovka, l'oblys de Karaganda, les policiers sont entrés par force dans l'appartement de Natalia Maourer, une mère seule de deux fils de 16 ans, les jumeaux Vladimir et Vadim. Les policiers ont battu les garçons. Ils ont cassé la mâchoire de Vadim Maourer. En plus, **après tout cela, un procès pénal a été ouvert contre Vadim, pour avoir employé la force contre les représentants des autorités [1]**. Selon la version présentée par les juges judiciaires, Vadim Maourer a prétendument battu le chef du département criminel de l'Office de l'intérieur de Tel'man aūdany, Medet Kozhakhmetov, et l'officier de service de la section, Bekzat Matiyev [2].

À la base de la plainte déposée par la mère des garçons, Natalia Maourer, la police financière de la ville de Temirtaou a ouvert un procès pénal contre les policiers qui ont battu les garçons. Mais prochainement, comme l'affaire ne contenait pas des éléments essentiels de l'infraction, elle a été clôturée [3]. Pavel Roudavin, l'avocat de la famille Maourer, a donc déposé la plainte au tribunal de l'oblys, qui **a jugé le non-lieu du procès contre les policiers non conforme avec la loi et l'a transmis afin de réaliser la requête supplémentaire [4]**. Mais, comme Pavel Rudavin a informé, la police financière de la ville de Temirtaou a de nouveau émis la décision sur le non-lieu du procès pénal contre les policiers qui ont battu les garçons. L'avocat et ses clients n'en ont pas été informés.

En plus, le 26.08.2013, l'Office de l'Intérieur de Tel'man aūdany a ouvert le procès pénal contre les frères Maourer pour l'essai de pillage. Natalia Maourer assure que les policiers ont forcé l'un de ses proches à écrire une dénonciation sur une infraction qui aurait été commise par les garçons. Le lendemain, cette personne a voulu annuler la demande, mais ce n'était pas possible. L'avocat de la famille juge que le procès a été ouvert comme une vengeance pour les accusations de la famille adressées contre les fonctionnaires de l'Office de l'Intérieur de Tel'man aūdany. **Suite à cette situation, la famille et l'avocat ont adressé une demande au Comité de l'ONU contre les tortures.** Il résulte de la réponse du Comité que l'adjoint du rapporteur spécial, expert dans le domaine de la défense des droits de l'homme, Stephanie Selg [5], s'occupe de l'affaire de Vladimir et Vadim Maourer, battus par les policiers.

2.2. Affaire des policiers de Bostandyk aūdany à Almaty.

Le 28.11.2012, l'information sur la condamnation de 4 fonctionnaires de l'Office de l'intérieur à Bostandyk aūdany à Almaty – Berik Salikharov, Azat Zakhanov, Yerkin Ibrayev, Zhiger OOuzakbekov – a été publiée. Les policiers ont été jugés coupables pour coups et blessures reçus par le citoyen kazakh Bakhtiyar Toursynbekov.

Le 26.06.2012, Bakhtiyar Toursynbekov a été arrêté par les employés opérationnels Berik Salikharov et Azat Zakhanov, et ramené à la police contre son gré. Il a été battu dans l'unité de la police : l'autopsie faite par un médecin a constaté l'abrasion de la peau sur les mains, des hématomes sur le visage et autour de la racine du nez. Le lieutenant-colonel de la police, Zhiger OOuzakbekov, en a été témoin, mais il n'a pas stoppé ses subordonnés. Aussi en violant la loi, les policiers ont contrôlé et détenu les documents personnels et ce que le détenu avait avec soi.

Suite à ce fait, le 27.06.2012, le parquet de Bostandyk aūdany a ouvert le procès pénal contre les trois policiers, en vertu de l'article 308 du Code pénal de la République du Kazakhstan (abus de pouvoir ou des droits de service), et contre le lieutenant-colonel Zhigerow Ouzakbekov, en vertu de l'art. 315 du Code pénal kazakh (inaction de service). Il est curieux que **le procès pénal portant**

sur les coups et les blessures et l'application des tortures par les policiers, qui aurait dû être qualifiée en vertu de l'art. 141-1 du Code pénal de la République du Kazakhstan (« Tortures »), n'a pas même été ouvert. Le 04.11.2012, ce procès pénal a été transmis au tribunal de Bostandyk aūdany. Par la décision du tribunal, Yerkin Ibrayev a été condamné à 6 ans de privation de liberté, Berik Salikharov et Azat Zakhanov – à 5 ans de privation de liberté, et le lieutenant-colonel de la police Zhiger Ouzakbekov – à 2 ans de privation de liberté [6], [7].

2.3. Affaire des policiers de l'Office de l'Intérieur de Gloubokoïé aūdany dans l'oblys de Kazakhstan-oriental.

Le 15.05.2012, Maksat Kozhakhmetov a été arrêté suite à l'accusation du vol du téléphone portable. Dans la voiture de police, il a été battu sur la tête et trois fois sur le ventre par les employés opérationnels de l'Office de l'Intérieur de Gloubokoïé aūdany, Didar Aytkulov et Dias Zhoumadilov. **Suite aux coups reçus, l'arrêté la perdu connaissance.**

Comme Maksat Kozhakhmetov l'affirme, dans l'Office de l'Intérieur de Gloubokoïé aūdany, l'employé opérationnel Dias Zhoumadilov le battait en utilisant un attaché-case, une bouteille en plastique vide, un paquet de papier, les lames des ciseaux, et il lui donnait des coups de pieds sur les hanches et les côtes. Ensuite, l'inspecteur adjoint et le guide de chien, Bauyrzhan Turyndykov, a frappé le détenu par ses mains sur les oreilles, ce qui a causé ensuite **une perte partielle de l'ouïe**. Quand l'homme a perdu connaissance, les policiers l'ont privé de ses dessous et en ont fait un bâillon qu'ils lui ont mis dans la bouche.

Le détenu Maksat Kozhakhmetov a déposé une dénonciation au parquet. **Une procédure pénale a été instituée à l'égard des trois policiers en vertu de l'article 141-1 du Code pénal kazakh (« Tortures »).** Le tribunal a condamné l'inspecteur guide de chien Baouyrzhan Touryndykov a 2,5 ans de privation de liberté dans une colonie pénitentiaire de régime général. Les policiers Didar Aytkoulov et Dias Zhoumadilov ont été condamnés à 2 ans d'emprisonnement [8], [9], [10].

2.4. Tortures dans le département central de la police de l'Office de l'Intérieur à Kostanaï, dans l'oblys de Kostanaï.

Le 07.08.2011 Azamat Moukhametkaliyev, l'employé opérationnel du haut rang du département central de la police de l'Office de l'Intérieur à Kostanaï, a torturé Aleksander Molitvin et Vadim Tokmakov afin de les faire avouer d'avoir volé une voiture, qui ils n'avaient pas fait [11]. **Le policier Azamat Moukhametkaliyev a infligé des coups avec une matraque en caoutchouc et les mains sur la poitrine des détenus, le cou et d'autres parties du corps.** Alexander Molitvin souffre des contusions : il a des hématomes sur le cou, des endommagements à la surface antérieure de la poitrine, sur la partie lombaire gauche et sur la hanche droite. Suite aux coups reçus, Vadim Tokmanov a subi des blessures sous forme des abrasions de son visage et du coude droit, ainsi que des hématomes sur le visage, à l'épaule gauche et le tibia droit [12].

Le 28.03.2012, le tribunal numéro 2 de la ville de Kostanaï a jugé Azamat Moukhametkaliyev coupable en vertu de l'article 141-1, par. 2, alinéa « a » du Code pénal kazakh (« Torture »). Il a été condamné à un an et six mois de privation de liberté, et à la peine supplémentaire d'interdiction d'exercer une position au sein des organes de poursuite pour une période de 2 ans. En application de l'art. 63 du Code pénal kazakh (« Condamnation conditionnelle »), **le tribunal l'a condamné à une peine conditionnelle, avec une période de probation d'un et 6 mois** [13].

2.5. Affaire des policiers de l'Office de l'Intérieur de Karasu aūdany dans l'oblys de Kostanaï.

Le 08.06.2009, dans le hameau d'Oktyabrskoye, Karasous aūdany, un employé opérationnel de l'Office de l'Intérieur de Karasous aūdany, Miras Zhanabekov, et les policiers du quartier, Zhomart Bourkoutbayev et Asylan Mergenbayev, ont battu Anatoliy Petrenko à l'aide des mains et des jambes. Après avoir transporté A. Petrenko dans l'établissement de détention, les policiers ont continué à le battre et à lui donner des coups, et lui ont inséré un objet solide non précisé dans le rectum. **Ces mesures ont causé un préjudice grave à la santé de la victime, à savoir, des ruptures de la vessie et du rectum.**

Bien que le traitement cruel par les policiers ait été prouvé, le tribunal n'a pas qualifié leurs actions en vertu de l'article approprié du Code pénal kazakh comme les « tortures ». Le 12.03.2010, le tribunal de district numéro de Karasu aūdany a jugé les policiers responsables de l'infraction en vertu de l'article 308 par. 4, lettre « a » du Code pénal kazakh (« abus de pouvoir et des droits de service avec l'emploi de la violence ou de la menace de son emploi ») et de l'article 103 par. 1 du Code pénal kazakh (« préjudice causé intentionnellement, dangereux pour la vie humaine »). Les policiers ont été condamnés à 3 ans de séjour dans une colonie pénitentiaire de régime général, à la confiscation des biens et à la privation du droit d'occuper des fonctions publiques dans les organes du Ministère de l'Intérieur pour une période de 7 ans [14].

2.6. Emploi des tortures envers les employés de l'industrie pétrolière participant dans les grèves à Zhanaozen.

Comme il a été indiqué précédemment par la Fondation « Open Dialog » dans son rapport, les employés de l'industrie pétrolière accusés dans le procès concernant les émeutes de Zhanaozen des 16 et 17 décembre 2011, ont aussi été soumis aux tortures. [15]. Les tribunaux d'appel kazakhs ont cependant ignoré les nombreuses plaintes des accusés sur l'emploi des tortures par les autorités chargées de l'enquête. Dans le même temps, l'examen médical judiciaire a confirmé que Maksat Dosmagambetov a été torturé afin d'extorquer ses aveux. Il a été condamné à 6 ans de prison [16]. L'organisation internationale « Human Rights Watch » en a informé dans sa lettre du 27.06.2013 adressée au premier-ministre de la Grande-Bretagne, David Cameron [17]. **Selon l'article 15 de la « Convention de l'ONU contre la torture », chaque État membre doit veiller à ce que toute déclaration dont il est établi qu'elle a été faite à la suite de la torture ne puisse être invoquée comme élément de preuve au procès [18].**

En dehors de l'emploi large des tortures pour extorquer des aveux, les policiers kazakhs commettent systématiquement d'autres infractions qui varient dans la nature. Le 15.03.2013, lors d'un briefing, le chef du Département de la sécurité interne du Ministère de l'Intérieur, Kouat Ospanov, a déclaré que **depuis le début de l'année, le Ministère a identifié 96 infractions commises par des agents de police**, dont 57 connexes à la corruption. 120 employés ont été licenciés des organes du Ministère de l'Intérieur pour raisons négatives [19]. Le chef du Département des affaires intérieures de l'oblys de Kazakhstan-ouest, Makhambet Abisatov, a informé que du mois de janvier au mois de mai 2013, 22 procès pénaux ont été entamés, portant sur les abus commis par les agents de la police [20].

Sources:

1. Portail informatif et analytique « Respublika » // « Une fois, ils font chanter, une autre, ils essayent de susciter la pitié ». - <http://www.respublika-kaz.info/news/society/29556/>
2. Portail informatif et analytique « Respublika » // L'ONU nous sauvera-t-elle des policiers ? - <http://www.respublika-kz.info/news/society/32861/>

3. Portail informatif et analytique « Respublika » // « Je ne donnerai pas mes enfant à déchirer ! » - <http://www.respublika-kaz.info/news/society/30682/>
4. Portail des nouvelles NV.KZ // Le procès contre les policiers suspectés d'avoir battu les garçons a été rouvert - <http://www.nv.kz/2013/07/02/55151/>
5. Portail informatif et analytique « Respublika » // L'ONU sauvera-t-elle des policiers ? - <http://www.respublika-kz.info/news/society/32861/>
6. Site officiel du parquet d'Almaty // Le parquet de la ville d'Almaty a arrêté les actions illégales des agents de la police. - <http://almaty.prokuror.kz/rus/news/1/prokuraturoy-goroda-almaty-presecheny-nezakonnye-deystviya-sotrudnikov-policii>
7. Journal sociopolitique du Kazakhstan « Vremya » // [18 ans pour quatre](http://www.time.kz/news/archive/2012/11/27/18-let-na-chetveryh). - <http://www.time.kz/news/archive/2012/11/27/18-let-na-chetveryh>
8. Portail des nouvelles YK-news.kz // Le sadisme des policiers. Encore trois autres gardiens de l'ordre du Kazakhstan-oriental ont été condamnés pour avoir employé des tortures. - <http://yk-news.kz/novost/politseiskii-sadizm>
9. Journal sociopolitique du Kazakhstan « Vremya » // Le département des tortures. - <http://www.time.kz/articles/territory/2013/05/18/otdel-pitok>
10. Portail informatif Zakon.kz // Coupables d'avoir utilisé des tortures. Avouer avoir commis le vol qu'il n'a pas commis. - <http://www.zakon.kz/4548358-vinovny-v-pytkakh.-soznatsja-v-krazhe.html>
11. Journal sociopolitique du Kazakhstan « Vremya » // La bataille des organes de maintien de la paix - <http://www.time.kz/news/archive/2012/05/23/silovaya-borba>
12. Bureau international pour les droits de l'homme et l'état de droit au Kazakhstan // Le jugement en affaire d'Azamat Moukhametkaliyev, un employé opérationnel du haut rang du département de la police criminelle de l'Office central de l'Intérieur de Kostanaï. - http://www.bureau.kz/data.php?n_id=4393&l=ru
13. Bureau international pour les droits de l'homme et l'état de droit au Kazakhstan // Le jugement en affaire d'Azamat Moukhametkaliyev, un employé opérationnel du haut rang du département de la police criminelle de l'Office central de l'Intérieur de Kostanaï. - http://www.bureau.kz/data.php?n_id=4393&l=ru
14. Jugement du tribunal de district numéro 2 de Karasu aūdany, l'oblys de Kostanaï.
15. « Open Dialog » Foundation // Aktau judicial proceedings and defendants' testimonies of torture, inflicted upon them during investigation [Aktau : les procédures judiciaires et les témoignages des accusés sur les tortures leur infligés pendant l'enquête]. - http://www.odfoundation.eu/files/pdf/ODF_courts_Zhanaozen_maket_EN_final.pdf
16. «Open Dialog» Foundation // The decision of the Supreme Court on the Zhanaozen case [La décision de la Cour suprême dans l'affaire Zhanaozen] : le droit à un procès équitable n'est pas respecté au Kazakhstan. - http://odfoundation.eu/en/publications/1332/the_decision_of_the_supreme_court_on_the_zhanaozen_case_the_right_to_fair_trial_in_kazakhstan_is_not_respected
17. Human Rights Watch // UK: Raise Rights During Kazakhstan Visit [Grande-Bretagne : le problème des droits est soulevé lors de la visite kazakhe]. - <http://www.hrw.org/news/2013/06/27/uk-raise-rights-during-kazakhstan-visit>
18. Office of the High Commissioner for Human Rights [Haut-Commissariat aux droits de l'homme] // Convention against Torture and Other Cruel, Inhuman or Degrading Treatment or Punishment [La Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants]. - <http://www.ohchr.org/EN/ProfessionalInterest/Pages/CAT.aspx>
19. Portail de nouvelles Tengrinews.kz // Les policiers du Kazakhstan ont commis près de 100 infractions depuis le début de l'année. - http://tengrinews.kz/kazakhstan_news/politseyskie-kazhstana-sovershili-pochti-100-prestupleniy-s-nachala-goda-230245/
20. Portail informatif Zakon.kz // 22 procès pénaux ont été ouverts contre des policiers au Kazakhstan-ouest. - <http://www.zakon.kz/4555571-v-zko-vozbuzhdeno-22-ugolovnykh-dela-na.html>

3. PRISONNIERS PROTESTENT CONTRE LES TORTURES ET LE TRAITEMENT INHUMAIN DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE PRIVATION DE LIBERTÉ

3.1. Manifestation collective des détenus de la colonie pénitentiaire RU 170/2 à l'oblys Kazakhstan-ouest.

Le 20.08.2013, dans la colonie pénitentiaire de régime général RU 170/2 à Oural'sk, 62 prisonniers ont rompu leurs veines et déchiré les ventres, tandis que le 21.08.2013, environ trente prisonniers ont grimpé sur le toit de l'une des casernes avec une pancarte portant l'inscription « Au secours ! » écrite par le sang. Les prisonniers affirment que dans la colonie, ils sont sans cesse maltraités et battus. Afin de calmer la situation, les chefs de la colonie ont donné le permis d'accéder sur le terrain de la colonie à une commission de sept personnes, proches des prisonniers. Ils ont rapporté avoir vu des blessures sur les corps des prisonniers qu'ils étaient en mesure de rencontrer.

Les incidents de coups de détenus de la colonie ont été signalés par l'activiste des droits de l'homme Pavel Kochetkov, qui a rencontré les prisonniers [1]. En particulier, il lui a été signalé que le soir du 19.08.2013, les détenus de la colonie RU 170/2 ont été portés à la cour, puis battus par des agents des forces spéciales. C'est après cet incident que les troubles ont commencé. Le lendemain, le 20.08.2013, les forces du Ministère de l'Intérieur sont entrées dans la colonie ; d'après les informations officielles, pour réprimer la révolte [2]. Il convient également de noter que certains de ceux condamnés pour des événements à Zhanaozen qui purgent des peines dans cette colonie, étaient également parmi les prisonniers battus. [3]. Tel que rapporté par **un proche de l'un des prisonniers, quatre personnes sont mortes dans cette colonie** ; encore, le chef du Département de l'intérieur du Kazakhstan-ouest, Makhambet Abisatov, a démenti cette information [4].

3.2. Traitement inhumain des prisonniers dans les prisons de l'oblys de Karaganda.

Le 03.09.2012, la presse a publié l'information sur la mort de l'un des prisonniers de la prison AK 159/5 à Karagan, l'oblys de Karaganda. Quelques jours plus tôt, le 31.08.2012, il y a eu une révolte dans la prison. Le fait que la révolte a eu lieu et que des mesures ont été prises, n'ont pas été niés par la représentante du Comité de système pénal (KUIS), Natalia Gorina, mais elle n'a pas vu de lien entre la mort du prisonnier et ces événements. Les militants des droits de l'homme ont envoyé une enquête sur la cause de la mort du prisonnier au Comité de système pénal (KUIS). Les représentants des commissions d'observation civile ne peuvent pas visiter la colonie de l'oblys de Karaganda. [5].

Le 20.09.2012, les proches des prisonniers de la prison AK 159/18 à Karabas, l'oblys de Karaganda, ont vu les gardes de la prison battre les prisonniers brutalement. Les gens se sont rassemblés devant la prison, demandant une rencontre avec les prisonniers. En réponse, ils ont entendu les menaces du procureur et la demande de quitter les lieux. La nuit du 20 au 21.09.2012, les militaires ont commencé une action lors de laquelle les gens étaient battus et arrêtés. Maintenant condamné à prison, un militant des droits de l'homme, Vadim Kouramshin, a rapporté qu'à la suite de l'utilisation de la force contre des civils, une retraité, Sovya Shmachkova, a été blessée, et l'épouse de l'un des condamnés, Zhanna Filimonova, a fait une fausse couche. [6]. Selon les informations de la presse locale, la police a arrêté 30 personnes environ. En ce qui concerne 16 citoyens, le tribunal a statué leur responsabilité administrative, tandis que dans 15 citoyens ont obtenu des amendes ; un citoyen a été retenu pour 2 jours. [7].

Le 21.05.2013, trente prisonniers de la prison AK 159/22 à Karazhal ont fait des automutilations en guise de protestations, ils se sont faits des blessures (piquées et coupées). Selon Tatiana Ilchenko, l'épouse de l'un des prisonniers, son mari l'a fait pour sauver sa vie, et non pas comme un signe de protestation afin d'assouplir le régime. A la veille de cette révolte, le Bureau kazakh pour les droits de l'homme a appelé les autorités d'examiner les plaintes concernant des violations des droits des prisonniers dans cette institution pénitentiaire [8]. Le 22.05.2013, le service de presse du Comité de système pénal (KUIS) à Kazakhstan a dit que les prisonniers ont fait des automutilations en protestant contre les fouilles [9].

Le 05.09.2012, le militant civil condamné en 2006 à prison, **Aron Atabek**, avec un groupe de prisonniers retenus dans le département de la haute sécurité (SUS) dans la colonie pénitentiaire UCH AK 159/22 à Karazhal, a envoyé une déclaration au Procureur général du Kazakhstan ainsi qu'aux organisations nationales et internationales, au sujet de l'utilisation des tortures et le manque des installations d'assainissement. Dans cette déclaration, il a écrit qu'en 2004, un condamné, Igor Terekhov, battu par les fonctionnaires de la colonie pénitentiaire, avait une jambe et la colonne vertébrale cassées, mais pendant de nombreuses années, il a fait des tentatives vaines d'obtenir le certificat d'une personne handicapée. Aron Atabek est constamment tenu dans l'isolement ou dans le SUS, en dépit de sa grave blessure au crâne, une fracture de la jambe et du disque intervertébral glissé, ce qui résulte de l'emploi de la force par les fonctionnaires des organes de la poursuite.

En 2012, le prisonnier de la même prison, Roustem Dakenov, s'est suicidé. Il a accusé les autorités de l'établissement de sa mort. Les détenus ont également indiqué dans la déclaration qu'il y a un trou dans le toit du SUS, par qui l'eau passe, que le système de nettoyage et de drainage ne fonctionne pas et que l'approvisionnement en eau est insuffisant. L'eau qu'ils boivent ne répond pas aux normes sanitaires, ce qui conduit à la dysenterie chronique et peut provoquer des pandémies. Les prisonniers du SUS sont nourris par les aliments pourris. L'infirmierie manque horriblement de médicaments [10].

3.3. Tortures dans la colonie pénitentiaire UK 161/4 dans l'oblys de Kostanaï ont résulté par la mort du prisonnier.

Le 20.08.2013, Kanat Moukhambetkaliyev , 22 ans, a été transféré à la colonie Kushmurun UK 161/4. Afin de « pacifier » le prisonnier, le chef de service adjoint de la colonie pénitentiaire, Batyrzhan Abishev, avec les travailleurs de la colonie, Gabit Baïtishkin et Nikolai Fedorovich, ont battu le prisonnier à coups de matraque sur les fesses et le bas du dos. Le chef adjoint, responsable du travail préventif et curatif, Roza Galyautdinova, au lieu de fournir au détenu des soins médicaux, a donné la permission de le mettre à l'isolement où ses bras et ses jambes ont été menottés et attachés au lit. **Le 05.10.2010, Kanat Moukhambetkaliyev a été admis à l'hôpital d'Auliekol aūdany dans un état grave, où il est décédé un jour plus tard de nécrose vasculaire [11], [12].**

Conformément au jugement émis le 30.06.2011 par le tribunal de district pour l'oblys de Kostanaï à Auliyekol, **les gardes de la colonie pénitentiaire, Gabit Baïtishkin et Nikolai, n'ont pas été jugés responsables de l'emploi des tortures.** Ils ont été condamnés en vertu de l'article 103, par. 3 du Code pénal kazakh (« préjudice causé intentionnellement, avec effet léthal ») et de l'article 308 par. « b » du Code pénal kazakh (« abus de pouvoir et des droits de service avec l'emploi de l'Arme ou des moyens spéciaux »). Batyrzhan Abishev a été condamné à 5 ans et 6 mois de prison, et Gabit Baytishkin – à 7 ans. Le chef adjoint, responsable du travail préventif et curatif, Roza Galyautdinova, a été jugée en vertu de l'article 316 par. 2 du Code pénal kazakh (« la négligence

résultant par la mort de l'homme ou par d'autres conséquences graves ») et condamnée à un an et 6 mois de privation de liberté sous à titre conditionnel.

3.4. Prisonniers protestent individuellement contre les tortures et le traitement inhumain dans les prisons.

Le 11.02.2013, Ivan Kozik, un condamné à purger sa peine dans la prison de la ville d'Arkalyk (l'oblys de Kostanaï) a été soumis à un traitement mauvais et brutal. Il a décrit les détails dans une lettre publiée le 04. 04.2013. En signe de protestation contre un tel traitement, Ivan Kozik a coupé son abdomen. [\[13\]](#). Outre lui, Zhandos Almatayev et Ashirbek Baytoureyev ont commis des actes d'automutilation ce même jour. Le procureur adjoint de la province du Kazakhstan-oriental, Vasiliï Oleïnik, est arrivé dans la prison afin d'enquêter sur les incidents. En conséquence, les procès pénaux ont été ouverts contre les trois prisonniers, en vertu de l'article 360, par. 3 [\[14\]](#) (organisation de la désobéissance collective aux exigences légales de l'administration de l'établissement pénal [\[15\]](#)). Le 15.07.2013, le procès des prisonniers a été ouvert dans le tribunal. Le juge du tribunal numéro 2 dans la ville de Semeï, Galiïa Zhunuspekova, a remis l'affaire afin de réaliser une requête supplémentaire [\[16\]](#).

Le 10.10.2012, Sabina Makhinina, 25 ans, détenue dans la colonie de colonisation AP 162/10 (village Shiderty, l'oblys de Pavlodar), a entamé une grève de la faim en signe de protestation contre les coups et le harcèlement sexuel pratiqué par les autorités de la colonie. Le 30.10.2012, elle a été forcée d'arrêter la grève suite à l'aggravation de sa santé. Les autorités, ayant réalisé un « contrôle », n'ont pas trouvé de preuves des dénonciations fournies par Sabina Makhinina [\[17\]](#).

Le 16.10.2012, les fonctionnaires de l'Établissement pénal AK 159/25 (ville de Zhezkazgan, l'oblys de Karaganda), avec les soldats de la patrouille militaire de protection ZK, battaient le prisonnier Orza Imronshoyev pendant trois heures, et ensuite, l'ont crucifié sur le mur. Le prisonnier est mort suite aux blessures graves et nombreuses. À la suite de l'audience terminée en mi-août 2013, le tribunal militaire à Akmola a condamné comme suit :

- chef de département opérationnel, Perizat Boybosynov, le détective-chef du département opérationnel Kuanysh Zhankulov, le détective du département de régime Dauren Baydyrakhman : **à 6 ans de privation de liberté ;**
- les gardes – Medet Makhambetov et Akzhigit Absalyamov – **à 5 ans de privation de liberté ;**
- chef du département de régime, Nurzhol Dzhaïlov, l'adjoint de service du chef de l'établissement pénal Yerkeboulan Ospanov, l'aide de l'adjoint de service du chef de l'établissement pénal Aïbar Azhibaïev, le chef de la patrouille militaire Yerlan Anarbaïev, et aussi les soldats de la protection de l'établissement pénal – Nariman Abdykalikov, Almaz Yesmoukhanov, Askhat Mousin et Samat Talgarov – **à 5 ans de privation de liberté à titre conditionnel** [\[18\]](#), [\[19\]](#).

3.5. Refus d'aide médicale nécessaire aux condamnés peut être jugé la torture.

Le rapport du Département d'État des États-Unis souligne les conditions difficiles dans les prisons kazakhes, qui constituent souvent une menace pour la vie des prisonniers. Dans de nombreux cas, les problèmes de santé des détenus sont négligés. Il arrive qu'ils s'aggravent en raison de mauvaises conditions de détention et des soins médicaux fournis aux prisonniers à un niveau très bas [\[20\]](#). Ce problème est confronté, en particulier, par Roza Touletaïeva, l'activiste du mouvement de grève des employés de l'industrie pétrolière à Zhanaozen, son état de santé ne

cesse de se détériorer. En dehors de la tumeur du foie bénigne diagnostiquée, Roza Touletaïeva souffre de mastopathie chronique, elle a une pression artérielle basse (80/50), un kyste croissante et la détérioration de la vue. En outre, elle souffre de problèmes de la colonne vertébrale, mais aucun examen de diagnostic n'a été effectué. A l'hôpital, Roza Touletaïeva a été informée que son opération ne peut être effectuée que si la tumeur du foie atteint un niveau critique [21].

Le 29.08.2013, le vice-ministre de la Santé, Erik Baïzhounousov, en réponse à l'enquête de la Fondation Open Dialog a déclaré que Roza Touletaïeva reçoit tous les soins médicaux nécessaires et qu'elle n'a pas de réclamations contre le personnel médical. Le chef par intérim du Département de système pénal, Kanat Mamyrbekuly, a déclaré que lors de l'examen médical de Roza Touletaïeva, aucune anomalie liée à son état de santé n'a été identifiée : « En général, Tuletaïeva a déclaré qu'elle est en bon état de santé et qu'elle est prête à travailler dans la colonie décolonisation » [22].

L'ancien chef de la Compagnie nationale « Kazatomprom », **Moukhtar Dzhakishev**, qui purge actuellement 14 ans de prison, a été soumis à de longs interrogatoires au cours de son enquête et **n'a pas reçu de soins médicaux en temps nécessaire**. [23]. Les militants kazakhs pour les droits de l'homme ont inscrit Moukhtar Dzhakishev sur la liste actuelle des prisonniers politiques du Kazakhstan. [24]. Avant son arrestation, Moukhtar Dzhakishev souffrait d'hypertension. Pendant leur détention préventive, sa maladie s'est aggravée et s'est développé à un stade critique, qui permet normalement à une personne d'être classée dans une catégorie de personnes à mobilité réduite. **Tout au long des procédures judiciaires contre Moukhtar Dzhakishev, il a subi environ 20 épisodes de crise d'hypertension** [25]. Le tribunal n'a pas accepté sa déclaration au sujet de mauvais traitement [26]. En outre, un homme politique, **Vladimir Kozlov**, qui a été condamné au Kazakhstan à 7,5 ans de prison pour des raisons politiques, se trouve dans une situation similaire. Vu que Vladimir Kozlov n'obtient pas de soins médicaux appropriés, tel que rapporté par sa femme Aliïa Tourousbekova, il peut subir une apoplexie [27].

Un militant kazakh des droits de l'homme, **Vadim Kouramshin**, peut être soumis à des mauvais traitements par le personnel de la colonie pénitentiaire EC 164/4. Les accusations sur qui le jugement se base, ont été reconnues par le Parlement européen politiquement motivées [28]. C'est grâce à lui que de nombreux cas de mauvais traitement de détenus dans les prisons du Kazakhstan sont devenus largement connus. Vadim Kouramshin purge actuellement une peine dans la colonie pénitentiaire EC 164/4 (village de Gornyi, l'oblys du Kazakhstan-nord). C'est sur cette colonie et les cas de la violation des droits de l'homme que ce défenseur des droits de l'homme a informé plusieurs fois [29]. À cet égard, les organisations internationales des droits de l'homme ont appelé les autorités kazakhes à abroger la décision du tribunal sur le transfert de Vadim Kouramshin dans la colonie correctionnelle EC 164/4 [30]. Les autorités kazakhes n'ont point répondu à l'appel des défenseurs des droits de l'homme et le transfert du défenseur des droits humains de cette colonie a été réalisé tout de même.

Sources:

1. Site d'information du journal indépendant « Uralskaïa Nedelya » [Semaine d'Ouralisk] // Les prisonniers d'une colonie d'Oural sont montés sur le toit d'une caserne, demandant de l'aide (PHOTOreportage MIS À JOUR). - <http://www.uralskweek.kz/2013/08/21/zaklyuchennye-uralskoj-kolonii-zalezli-na-kryshu-odnogo-iz-barakov-s-trebovaniem-o-pomoshhi/>
2. Portail informatif et analytique « Respublika » // Ils serrent le vis aux prisonniers pour augmenter leur influence ? - <http://www.respublika-kaz.info/news/society/32143/>

3. Portail informatif et analytique « Respublika » // Il y avait de gros problèmes dans la colonie à Ouralsk pendant deux jours - <http://www.respublika-kaz.info/news/society/32189/>
4. Site d'information du journal indépendant « Uralskaïa Nedelya » [Semaine d'Ouralsk] // Un témoin dit que quatre personnes ont été tuées la colonie de l'Ouralsk ; chef du Département de l'Intérieur du Kazakhstan-ouest réfute cette information. - <http://www.uralskweek.kz/2013/08/20/svidetel-utverzhaet-chto-v-uralskoj-kolonii-pogibli-chetyre-cheloveka/>
5. Radio Azattyk // Les militants des droits de l'homme ont envoyé une demande sur la mort du prisonnier. - <http://rus.azattyq.org/content/death-in-kazakh-prison/24696621.html>
6. «Open Dialog» Foundation // The monitoring of the socio-political situation in Kazakhstan [Le suivi de la situation sociopolitique au Kazakhstan.]. - http://odfoundation.eu/en/publications/1030/the_monitoring_of_the_socio_political_situation_in_kazakhstan
7. Le portail informatif Zakon.kz // Les proches des prisonniers de la colonie de Karaganda ont été punis pour la révolte. - <http://www.zakon.kz/4515195-rodstvenniki-zakljuchennykh-v.html>
8. Radio Azattyk // Les épouses de prisonniers exigent l'étude de la révolte dans la colonie. - <http://rus.azattyq.org/content/kazakhstan-activist-wives-of-prisoners-prison-karazhal/24996591.html>
9. Portail des nouvelles NV.KZ // Dans la colonie à Karazhal, les détenus ont fait des automutilations.- <http://www.nv.kz/2013/05/22/53444/>
10. Alyans « Tirek » // Au Parquet Général de la République du Kazakhstan. - <http://tirek.org/index.php/resursemenu-2/publicationsmenu/speechesmenu/item/276-open-letter>
11. Hebdomadaire de l'oblyst de Kostanaï « Nasha gazeta » [Notre journal] // Dans la prison : des moyens spéciaux sont bons. - <http://www.ng.kz/modules/newspaper/print.php?numberid=226&storyid=14261>
12. Journal républicain « Karavan » // Ils tué... par ordre de leurs supérieurs. - <http://www.caravan.kz/article/24722/print>
13. Blog des socialistes, les membres du mouvement syndical et des militants sociaux du Kazakhstan socialismkz.info // La déclaration sur les tortures au Kazakhstan par le condamné Ivan Kozik. - <http://socialismkz.info/?p=7533>
14. Journal sociopolitique du Kazakhstan « Vremya » // À vif... - <http://www.time.kz/articles/territory/2013/07/18/po-zhivomu>
15. YURIST [AVOCAT] : l'ensemble des informations juridiques (législatives) de la République du Kazakhstan // Code pénal de la République du Kazakhstan du 16 Juillet 1997 (tel que modifié et complété pour le 4 Juillet 2013). - http://online.zakon.kz/Document/?doc_id=1008032&sublink=3810000
16. Journal sociopolitique du Kazakhstan « Vremya » // À vif... - <http://www.time.kz/articles/territory/2013/07/18/po-zhivomu>
17. «Open Dialog» Foundation // The monitoring of the socio-political situation in Kazakhstan [Le suivi de la situation sociopolitique au Kazakhstan.]. - http://odfoundation.eu/en/publications/1064/monitoring_of_the_socio_political_situation_in_kazakhstan
18. Radio Azattyk // D'abord, ils ont torturé le prisonnier, et ensuite, l'ont crucifié sur les grilles de la prison. - <http://rus.azattyq.org/content/delo-o-pytkah-zaklyuchennykh-orzu-imronshoyev/25092571.html>
19. Portail informatif Zakon.kz // 13 employés de la prison qui ont causé la mort du prisonnier, ont été condamnées à Zhezkazgan. - <http://www.zakon.kz/4573861-zamuchivshikh-do-smerti-zakljuchennogo.html>
20. U.S. Department of State [Département d'État des États-Unis] // 2012 Human Rights Reports [Rapport sur les droits de l'homme] : Kazakhstan. - <http://www.state.gov/j/drl/rls/hrrpt/2012/sca/204402.htm>
21. «Open Dialog» Foundation // Kazakhstan: the lack of qualified care puts Roza Tuletayeva's life at risk [Kazakhstan: le manque de soins qualifié expose la vie de Roza Touletaïeva au risque]. - [http://odfoundation.eu/en/publications/1339/kazakhstan_the_lack_of_qualified_care_puts_roza_tuletayevas_li fe_at_risk](http://odfoundation.eu/en/publications/1339/kazakhstan_the_lack_of_qualified_care_puts_roza_tuletayevas_life_at_risk)

22. Radio Azattyk // Des informations contradictoires en ce qui concerne l'état de santé de Roza Touletaïeva. - <http://rus.azattyq.org/content/roza-tuletayeva-v-turme/25162524.html>
23. Fondation civique « AMANSAULYK » // Les activistes de la société civile publient une lettre ouverte citant les promesses non tenues des réformes au Kazakhstan. - <http://www.amansaulyk.kz/deyatelnost/publicity/speeches/554/>
24. Alyans « Terek »// La liste des prisonniers. La vie de Moukhtar Dzhakishev. - <http://terek.org/index.php/politzkmenu/%D0%BC%D1%83%D1%85%D1%82%D0%B0%D1%80-%D0%B4%D0%B6%D0%B0%D0%BA%D0%B8%D1%88%D0%B5%D0%B2>
25. Alyans « Terek »// La liste des prisonniers. La vie de Moukhtar Dzhakishev. - <http://terek.org/index.php/politzkmenu/%D0%BC%D1%83%D1%85%D1%82%D0%B0%D1%80-%D0%B4%D0%B6%D0%B0%D0%BA%D0%B8%D1%88%D0%B5%D0%B2>
26. Fondation civique « AMANSAULYK » // Les activistes de la société civile publient une lettre ouverte citant les promesses non tenues des réformes au Kazakhstan. - <http://www.amansaulyk.kz/deyatelnost/publicity/speeches/554/>
27. «Open Dialog» Foundation // Vladimir Kozlov may soon suffer a stroke due to lack of medical care in prison [Vladimir Kozlov pourrait bientôt souffrir d'une attaque d'apoplexie dû à un manque de soins médicaux en prison]. - http://odfoundation.eu/en/publications/1403/vladimir_kozlov_may_soon_suffer_stroke_due_to_lack_of_medical_care_in_prison
28. European Parliament [Parlement Européen] // European Parliament resolution of 18 April 2013 on the human rights situation in Kazakhstan [Résolution du Parlement européen du 18 avril 2013 sur la situation des droits de l'homme au Kazakhstan (2013/2600(RSP)). - <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?type=TA&reference=P7-TA-2013-0190&language=EN>
29. « Open Dialog » Foundation // Vadim Kouramshin laureate of the Ludovic-Trarieux Prize [Vadim Kouramshin, le lauréat du prix Ludovic Trarieux]. - http://odfoundation.eu/en/publications/1366/vadim_kouramshin_laureate_of_the_ludovic_trarieux_prize
30. Fondation « Open Dialog » // La société civile internationale fait appel aux autorités kazakhes en affaire Vadim Kouramshin. - http://odfoundation.eu/ru/urgents/1201/mezhdunarodnoe_grazhdanskoe_obschestvo_apelliruet_vlastyam_k_azahstana_po_delu_vadima_kouramshina

4. ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES (ONG) INTERNATIONALES ET KAZAKHES SONT INQUIETES PAR L'ETENDUE DES TORTURES APPLIQUEES AU KAZAKHSTAN

Amnesty International a noté que depuis 2010, les autorités kazakhes ont constamment reçu des rapports sur les tortures et d'autre mauvais traitement des détenus et des prisonniers, exercés par les fonctionnaires des forces de sécurité et des organes gérant les prisons [1]. L'organisation a indiqué qu'au Kazakhstan, généralement, les détenus sont torturés et maltraités pendant les premiers interrogatoires, quand ils sont placés en détention provisoire sans aucun contact avec l'extérieur [2]. Dans son rapport, **Freedom House** a attiré l'attention sur le mauvais traitement des détenus et les menaces adressées à leurs familles par la police kazakhe [3]. À son tour, le **Département d'Etat américain** a souligné l'usage fréquent des tortures par la police kazakhe afin d'obtenir des aveux des suspects. En outre, il insiste sur la nature imprécise de la définition de la torture dans la législation du Kazakhstan, ne répondant pas aux normes de l'ONU [4].

La Coalition des organisations non gouvernementales du Kazakhstan contre la torture affirme que les pouvoirs publics, chargés de répondre aux plaintes sur l'emploi des tortures, ne remplissent pas souvent leurs obligations directes, prolongeant la période destinée aux examens judiciaires médicaux [5].

Actuellement, au Kazakhstan, il n'existe pas de législation adéquate ni de mécanismes suffisants qui permettraient de lutter efficacement contre la torture dans le pays.

En 2010, le Procureur Général du Kazakhstan a publié un décret « Sur l'approbation de l'instruction sur la vérification des plaintes sur l'emploi des tortures et autres méthodes illégales de mauvais traitements de personnes impliquées dans les procédures pénales et placées dans des institutions spécialisées, et sur la prévention de ceux-là » [6]. Cependant, l'efficacité de la mise en œuvre de ce décret reste sérieusement mise en doute, étant donné le nombre de plaintes sur l'emploi des tortures.

Le président kazakh, Noursoultan Nazarbaïev, a signé le 02.07.2013 la loi « Sur les amendements à certains actes législatifs de la République du Kazakhstan sur la création d'un programme national de mécanisme préventif, visant à prévenir la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ». Le but de cette loi est la bonne exécution des obligations assumées par le Kazakhstan dans le cadre du Protocole facultatif de la Convention contre la torture du 25.09.2007 [7], [8]. L'efficacité de cette étape, franchie par le Kazakhstan, ne peut être vérifiée que dans la pratique, avec le temps.

Le 24.05.2012, le Comité des Nations unies contre la torture a adopté une première décision en ce qui concerne le Kazakhstan dans le cas d'Alexandr Gerasimov, où il a admis que « il n'avait aucune enquête prompte, impartiale et effective sur les plaintes du plaignant sur l'emploi des tortures. L'enquête n'a pas été effectuée par un organisme indépendant et impartial. L'enquête n'a pas réussi à indiquer les auteurs ni à attribuer la responsabilité pénale des actes de torture contre le plaignant » [9]. Le Comité des Nations unies contre la torture a demandé au Kazakhstan d'assurer indemnisation et de réhabiliter Alexandr Gerasimov pour le mauvais traitement lui infligé par les agents de police. Le 18.11.2013, le tribunal municipal à Kostanaï a obligé le Département de l'Intérieur de l'oblys de Kostanaï de payer à Alexander Gerasimov la récompense dans le montant de 2 millions tenge (9590 euro environ) [10].

Sources:

1. Amnesty International // Old habits [Habitudes anciennes]. L'utilisation systématique de la torture et d'autres mauvais traitements au Kazakhstan. - http://www.amnestyusa.org/sites/default/files/kazakhstan_-_old_habits-the_routine_use_of_torture_and_other_ill-treatment_in_kazakhstan.pdf
2. Amnesty International // Return to Torture [Retour aux tortures]. Extradition, Forcible Returns and Removals to Central Asia [Extradition, retours forcés et absorptions en Asie centrale]. - <http://www.amnesty.org/ar/library/asset/EUR04/001/2013/en/6c3910ea-30bb-4b67-a7f2-b2ffc5780a09/eur040012013en.pdf>
3. Freedom House // Freedom in the World 2012. Kazakhstan [Liberté dans le monde en 2012 : Kazakhstan]. - <http://www.freedomhouse.org/report/freedom-world/2012/kazakhstan>
4. U.S. Department of State [Département d'État des États-Unis] // 2012 Human Rights Reports [Rapport sur les droits de l'homme] : Kazakhstan. - <http://www.state.gov/j/drl/rls/hrrpt/2012/sca/204402.htm>
5. Site Headline.kz // Les défenseurs des droits de l'homme attendent des mesures concrètes à prendre par les autorités kazakhes dans leur lutte contre la torture. - http://news.headline.kz/chtov_strane/pravozaschitniki_kazahstana_jduty_realnyih_shagov_vlastey_v_borbe_s_pyitkami.html
6. Portail de nouvelles Zakon.kz // Les procureurs de l'oblys du Kazakhstan-oriental discutent l'instruction sur la vérification des plaintes sur l'emploi de torture. - <http://www.zakon.kz/165328-v-prokurature-vko-obsudili-instrukciju.html>
7. Portail de nouvelles Zakon.kz // Nazarbaiev a signé des amendements à la loi visant à prévenir la torture. - <http://www.zakon.kz/4565215-nazarbaev-podpisal-popravki-v-zakon.html>
8. Le système d'information juridique des actes normatifs de la République du Kazakhstan « Adilet » // Sur les amendements aux certains actes législatifs de la République du Kazakhstan sur la création d'un programme national de mécanisme préventif, visant à prévenir la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. - <http://adilet.zan.kz/rus/docs/Z1300000111>
9. Office of the High Commissioner for Human Rights [Le bureau du Haut commissaire pour les droits de l'homme]// Committee against Torture [Le Comité contre la torture]. Communication [Communiqué] 433/2010. Decision adopted by the Committee at its forty-eighth session, 7 May–1 June 2012 [La décision adoptée par le Comité à sa quarante-huitième session, le 7 mai -1 juin 2012]. - http://www.ohchr.org/Documents/HRBodies/CAT/Jurisprudence/CAT-C-48-D-433-2010_en.pdf
10. Portail informatif Zakon.kz // Par la décision du tribunal, la police doit payer au lésé 2 millions tenge. - <http://www.zakon.kz/4586907-zhertve-pytok-policejskie-po-resheniju.html>

5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

En général, la lutte contre l'usage de la torture au Kazakhstan est entachée par les problèmes suivants :

- Absence d'une définition claire de « torture » dans la législation.
- Peine considérablement « indulgente » pour ce genre de crime (la peine maximale pour les tortures, prévue dans le Code pénal du Kazakhstan, est un emprisonnement de 10 ans [\[1\]](#)).
- Application de l'article 308 du Code pénal de la République du Kazakhstan (« Abus de pouvoir ou des droits de service »), quand il y a tous les symptômes de l'emploi des tortures contre les détenus ou les prisonniers.
- Retour du système pénitentiaire sous les auspices du Ministère de l'Intérieur en 2011 (auparavant, il a été administré par le Ministère de la Justice). Cette décision peut apporter plus de problèmes dans le processus d'une enquête objective de la torture ainsi que la « nature fermée » du système pénal [\[2\]](#).
- Manque de réaction des autorités compétentes de l'Etat en ce qui concerne les plaintes sur l'emploi de torture.
- Conditions difficiles de détention dans les prisons et l'absence de soins médicaux appropriés.

En vue de la situation actuelle au Kazakhstan, liée à l'utilisation systématique des tortures pendant l'enquête préliminaire et dans les prisons, la Fondation « Open Dialog » invite par la présente la communauté internationale à exercer des pressions sur le Kazakhstan, à le contraindre ainsi à respecter les engagements pris au titre accords internationaux dans le domaine de la protection des droits de l'homme, pris en charge par le pays.

Nous demandons les organes compétents de la République du Kazakhstan de réaliser les actions suivantes :

- **Assurer la conduite des enquêtes immédiates et approfondies sur toutes les plaintes sur l'emploi de torture et d'autres mauvais traitements.**
- **Conformément aux normes internationales du procès équitable, de mettre devant la justice tous les employés du Ministère de l'Intérieur du Kazakhstan, qui ont été reconnus coupables d'emploi des torturer envers les suspects et les condamnés.**
- **Réviser les procès pénaux où il y a des raisons de croire que les preuves et les témoignages ont été obtenus grâce à l'emploi des tortures (en particulier, le cas des employés de l'industrie pétrolière de Zhanaozen).**
- **Fournir immédiatement des soins médicaux appropriés à tous les détenus qui en ont besoin, y compris Roza Touletaïeva et Vladimir Kozlov.**
- **Adapter les conditions d'incarcération dans des centres de détention et les prisons, et la définition de la notion de la « torture » aux normes internationales.**
- **Assurer aux organisations civiques l'accès libre aux lieux de détention, leur permettant ainsi de surveiller le respect des droits des détenus et des condamnés.**
- **Retirer le système pénitentiaire de l'égide du Ministère de l'Intérieur et le faire revenir au Ministère de la Justice, ainsi qu'assurer l'accès du public ouvert aux observateurs civiques.**

- **Aggraver la punition pour l'emploi des tortures, éliminer la possibilité d'adjuger des peines à titre conditionnel**
- **Créer un organisme indépendant qui enquêterait les cas de la violation des droits de l'homme par les fonctionnaires des forces de sécurité ou des personnes agissant suite à leur accord. Assurer la transparence des actions de cet organisme et engager dans ses travaux des membres de la société civile et de la communauté internationale.**

Vous êtes bienvenus à soutenir notre appel en vous adressant aux fonctionnaires et organismes suivants :

- Président du Kazakhstan, Noursoultan Nazarbaïev - Administration présidentielle, bâtiment « Akorda », Rive Gauche, Astana, 010000, Kazakhstan, fax +7 7172 72 05 16 ;
- Porte-parole aux droits de l'homme dans la République du Kazakhstan, Askar Shakirov - 010000, Astana, rive gauche, maison des Ministères, entrée numéro 15, e-mail : ombudsman-kz@mail.ru;
- Président du Comité du système pénal du Ministère de l'Intérieur du Kazakhstan, Baourzhan Berdalin - 010000 Astana, rue B. Maylina 2. Tel. +7 7172 72-30-26, +7 7172 72-30-37. Formulaire de contact : <http://kuis.kz/kz/otinishter>;
- Ministre de l'Intérieur, KalMoukhanbet Kasymov - 010000, Astana, 1 Tauelsizdik Prospekt. Tél. +7 7172 72 24 93, +7 7172 71-51-89, e-mail : oraz-n@mvd.kz;
- Procureur Général de la République du Kazakhstan, Askhat Daoulbayev, - 010000, Astana, maison des Ministères, entrée numéro 2, rue Orynborg 8. Tel: +7 7172 71-26-20, +7 7172 71-28-68;
- Ministre des Affaires étrangères de la République du Kazakhstan, Erlan Idrisov, 010000, Astana, Rive Gauche, rue Kunayeva 31. Tél.: +7 7172 72-05-18, +7 7172 72-05-16, e-mail : midrk@mfa.kz;
- Ministère de la Santé de la République du Kazakhstan, 010000, Astana, Rive Gauche, rue Orynborg 8, maison des Ministères, entrée numéro 5. Tél. : +7 7172 74-32-43, +7 7172 74-32-40 (secrétariat), fax : +7 7172 74-36-50, e-mail : minzdrav@mz.gov.kz;
- Ministre de la Justice de la République du Kazakhstan, Berik Imashev, 010000, Astana, Rive Gauche, rue Orynborg 8, maison des Ministères, entrée numéro 13. Tél. : +7 7172 74-06-01,+7 7172 74-06-46, pressgov@mail.ru, press@minjust.kz.

Sources:

1. YURIST [AVOCAT] : l'ensemble des informations juridiques (législatives) de la République du Kazakhstan // Code pénal de la République du Kazakhstan du 16 Juillet 1997 (tel que modifié et complété pour le 4 Juillet 2013). - http://online.zakon.kz/Document/?doc_id=1008032&sublink=3810000#sub_id=141010000
2. Agence d'information internationale « Novosti Kazakstana » [Nouvelles du Kazakhstan] // La Coalition des ONG s'oppose au retour du système pénal au Ministère de l'Intérieur. - <http://www.newskaz.ru/society/20110809/1781571.html>

La Fondation Open Dialog a été créée en Pologne, en 2009, à l'initiative de Lyudmyla Kozlovska (qui est actuellement le président de la gérance de la Fondation). Les objectifs statutaires de la Fondation comprennent la protection des droits de l'homme, la démocratie et la primauté du droit dans l'espace postsoviétique, avec un accent particulier sur les plus grands pays de la CEI : la Russie, le Kazakhstan et l'Ukraine.

La Fondation poursuit ses objectifs par l'organisation de missions d'observation, y compris l'observation des élections et de la surveillance de la situation des droits humains dans les pays de la CEI. À la base de ces activités, la Fondation crée ses rapports et les répartit entre les institutions de l'UE, l'OSCE et d'autres organisations internationales, parmi les Ministères des Affaires étrangères et aux parlements des pays de l'UE, des centres d'analyse et les médias.

En plus d'observation et d'analyse des activités, la Fondation est activement engagée dans la coopération avec les membres des parlements impliqués dans les affaires étrangères, des droits de l'homme et des relations avec les pays de la CEI, afin de soutenir le processus de la démocratisation et de la libéralisation de la politique interne de la zone postsoviétique. Les domaines importants d'activité de la Fondation comprennent également des programmes de soutien assuré aux prisonniers et aux réfugiés politiques.

00-580 Warsaw

11a Szucha Avenue, office 21

E-mail : odfoundation@odfoundation.eu

www.odfoundation.eu

+48 22 307 11 22

Le rapport a été publié en janvier 2014

Printed by [Imprimé par] : OPEN DIALOG FOUNDATION

Photo sur la couverture : <http://www.diapazon.kz/>